

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 JANVIER 2010 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général, Charles Ohayon, Trésorier et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

À 20h16 le Conseiller Michael Goldwax s'absente temporairement de l'assemblée.

SUSPENSION

À 20h16, il est proposé par Monsieur le Maire et résolu à l'unanimité de suspendre la présente séance.

À 21h14, il est proposé par Monsieur le Maire et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance.

2010-299

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2010-300

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT;**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2009 et de la séance spéciale du conseil du 17 décembre 2009 sont adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2010-301

PROGRAMME DE RABAIS 2010 AFIN D'ENCOURAGER L'UTILISATION DES LIBRAIRIES

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead désire encourager ses résidents à joindre une librairie de leur choix;

Il est proposé par le Maire Steinberg, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU:**

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QU'un résident de Hampstead peut obtenir, pour l'année 2010 et sur présentation d'une preuve de paiement, un rabais de 50% du coût d'un abonnement à une librairie, jusqu'à un maximum de 50\$ par résidence;
- QU'un reçu original émanant de la librairie ou une carte d'abonnement démontrant la date d'expiration seront nécessaires à titre de preuve de paiement;
- QUE la librairie doit être située sur l'Ile de Montréal.
- QUE le coût encouru par la Ville de Hampstead n'excédera pas la somme de \$15,000.

Ont voté en faveur:

Le Maire William Steinberg
Conseillère Feigenbaum
Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseiller Harvey Shaffer

A voté contre :

Conseiller Abe Gonshor

En faveur: 6

Contre : 1

Adoptée sur division

2010-302

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 747-11 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LE PRINTEMPS / ÉTÉ 2010

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 747-11 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Jack Edery et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- D'adopter le Règlement n° 747-11 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 747 décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour le printemps / été 2010 ».

Adoptée

À 21h59 le Conseiller Abe Gonshor s'absent temporairement de l'assemblée.

2010-303

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 778 – TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance spéciale du conseil du 17 décembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le présent règlement soit adopté :

1. VARIÉTÉ DE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

1.1 Les catégories d'immeubles pour lesquelles la municipalité fixe plusieurs taux de la taxe foncière générale sont celles qui sont déterminées par la loi, à savoir :

- 1) catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- 2) catégorie des terrains vagues desservis;
- 3) catégorie résiduelle.

Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.

1.2 Les dispositions énoncées aux articles 244.29 à 244.64 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) s'appliquent intégralement.

Taux particulier à la catégorie des immeubles de six logements ou plus.

1.3 Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des immeubles de six logements ou plus est fixé à 1,4246 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur pour l'exercice financier 2010. Cette taxe est imposée et prélevée pour l'année 2010 sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis à la loi.

Taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis.

1.4 Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des terrains vagues desservis est fixé à 2,7002 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur pour l'exercice financier 2010. Cette taxe est imposée et prélevée pour l'année 2010 sur tout terrain vague desservi au sens de la loi.

Taux particulier à la catégorie résiduelle (taux de base).

1.5 Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie résiduelle est fixé à 1,3501 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur pour l'exercice financier 2010. Cette taxe est imposée et prélevée pour l'année 2010 sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis à la loi.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2. TARIF DE LA CONSOMMATION D'EAU

Il est imposé et il sera prélevé sur tout immeuble porté au rôle d'évaluation foncière, une compensation au taux de 2,15 \$ par mille gallons pour la fourniture de l'eau mesurée à l'aide d'un compteur.

3. PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Le débiteur des taxes imposées par le présent règlement a le droit de les payer en deux versements égaux si le total de ses taxes, dont le paiement est exigé dans un compte, atteint au moins 300 \$.

Chaque versement postérieur au premier, peut être exigé le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date d'exigibilité du versement précédent.

Le débiteur peut cependant payer ses taxes en un seul versement.

Tout versement non effectué à la date d'échéance porte intérêt au taux de 12 % par année et seul le versement échu est exigible.

Lorsque, par suite d'une modification au rôle d'évaluation ou de perception, un supplément de taxes ou de compensation est exigible, ce supplément est payable de la même manière que décrite aux paragraphes précédents.

5. PAIEMENT REFUSÉ

Lorsqu'un chèque ou un autre ordre de paiement est remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais de 35 \$ sont réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT et ADOPTÉ UNANIMEMENT à l'assemblée ordinaire du 11^e jour du mois de janvier de l'an deux mille dix.

Dr William Steinberg, Maire

M^c Nathalie Lauzière, Greffière

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-304

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 761-2 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 761 CONCERNANT LES CHIENS

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Bonnie Feigenbaum qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du Conseil, adoption du règlement n° 761-2 modifiant le règlement no 761 concernant les chiens (coûts d'immatriculation pour les chiens non-résidants).

Tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement n° 761-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Adoptée

2010-305

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 705-3 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 705 CONCERNANT LA COLLECTE, L'ENLÈVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Michael Goldwax qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du Conseil, adoption du règlement n° 705-3 modifiant le règlement no 705 concernant la collecte, l'enlèvement et l'élimination des déchets.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du règlement n° 705-3 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Adoptée

À 22h02 le Conseiller Abe Gonshor revient assister à l'assemblée.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 9 DECEMBRE 2009

Chaque membre du conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 9 décembre 2009.

2010-306

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 694-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 694 CONCERNANT LA CIRCULATION – RÉF : PERMIS DE STATIONNEMENT DE NUIT

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'il y aura adoption du règlement n° 694-6 modifiant le règlement n° 694 concernant la circulation, réf : permis de stationnement de nuit, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Adoptée

2010-307

APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE c'est l'inspecteur en bâtiment qui doit appliquer les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE certains officiers municipaux peuvent également appliquer lesdits règlements;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'autoriser Mme Isabelle Ménard, Urbaniste, Chef de section - Aménagement urbain et inspections des bâtiments, M. Romeo Rivera, Urbaniste et Inspecteur des bâtiments et M. Peter Sobczyk à appliquer tous les règlements d'urbanisme de la Ville de Hampstead et à délivrer, le cas échéant, tout constat d'infraction et /ou poursuivre ceux qui contreviennent à ces règlements.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2010-308

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de décembre 2009 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2009, au montant de 458,829.92 \$, est par la présente approuvée.

Adoptée

2010-309

PAIEMENT POUR L'USAGE DE 'RECYCLAGE NOTRE-DAME (R.N.D.)' PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD

CONSIDÉRANT que la Ville de Hampstead utilise Recyclage Notre-Dame pour le déversement des matériaux de construction, des branches, des feuilles et de la terre;

CONSIDÉRANT que les frais pour l'usage du dépotoir R.N.D. par la Ville de Hampstead pour l'année 2009 s'élèvent à 36 748.62 \$ pour la période de mars à mai 2009, lesquels frais ont été erronément facturés à la Division de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie à la Division de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Montréal le montant de 36 748.62 \$ couvrant les frais pour la période de mars à mai 2009 pour l'usage du dépotoir de R.N.D.;
- QUE le certificat du trésorier n° 09-044, daté du 11 janvier 2010, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2010-310

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES FLEURS POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des fleurs pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 10 décembre 2009, celle de Les Serres Riel inc est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, suite à l'ouverture des soumissions reçues, le contrat pour la fourniture des fleurs pour l'année 2010 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

LES SERRES RIEL INC.

Fourniture des fleurs 2010
(selon spécifications) 11 013,00 \$

T.P.S. 5 % 550,65 \$
T.V.Q. 7,5 % 867,27 \$

GRAND TOTAL 12 430,92 \$

- QUE le certificat du trésorier 09-043, daté du 14 décembre 2009, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2010-311

PROLONGATION DU MANDAT DU GROUPE FINANCIER AGA INC. COMME CONSULTANT EXTERNE, RELATIVEMENT AU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU que la Ville de Hampstead a conclu une entente, en 2005, avec les municipalités du Regroupement des municipalités de l'Agglomération de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances collectives et que cette entente a été renouvelée le 1er janvier 2009;

ATTENDU que le Regroupement avait mandaté le Groupe financier AGA inc. pour agir à titre de consultant pour procéder à un appel d'offres en matière d'assurances collectives et qu'un nouveau contrat a été octroyé à SSQ pour une durée de cinq (5) ans, venant à échéance le 31 mars 2013;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'APPROUVER la prolongation du mandat de Groupe financier AGA inc. pour agir à titre de courtier en assurances collectives pour le « Regroupement des municipalités de l'Agglomération de Montréal » et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Adoptée

2010-312

EMBAUCHE DE MADAME ADRIAN STARR À TITRE DE « COMMIS DE BUREAU » À TEMPS PARTIEL AU DÉPARTEMENT DE LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'embaucher Madame Adrian Starr à titre de « **Commis de bureau** » à temps partiel au plus tard le 5 janvier 2010, aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SFCP, section locale 429 et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2010-313

AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM) ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2010-314

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

Dr William Steinberg, Maire

Me Nathalie Lauzière, Greffière